

## PROGRAMME DE FORMATION

Élaborer et mettre en œuvre le Document individuel de protection des majeurs (DIPM)

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

3.00 jour(s)  
21:00 heures

### Public

Toute personne du secteur des Mandataires  
Judiciaires à la Protection des Majeurs  
(MJPM)

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

### Objectifs de la formation

Comprendre les concepts clés et le cadre légal entourant le DIPM pour garantir une pratique conforme à la réglementation.

Intégrer les notions éthiques, déontologiques et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) dans l'élaboration du DIPM.

S'approprier une méthodologie structurée pour rédiger des écrits professionnels, en respectant les principes légaux, rédactionnels et de confidentialité.

Acquérir les compétences nécessaires pour rédiger un DIPM clair, objectif et adapté aux besoins de la personne protégée.

### Programme

Les concepts clés autour des objectifs du DIPM

- Contexte légal et réglementaire
- Objectifs du DIPM
- Notions éthiques et déontologiques

L'appropriation de la démarche méthodologique d'élaboration du DIPM

- Rédaction des écrits professionnels
- Questionnements professionnels
- Ateliers pratiques
- Identification des obstacles
- Techniques pour surmonter ces difficultés

La rédaction et la finalisation du DIPM

- Présentation détaillée des attentes
- Pratique supervisée
- Critères de qualité

### Méthodes et supports

Apports théoriques  
Cas pratiques  
Travaux en sous-groupes

### Prérequis

Aucun

### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.